



Carcassonne, le 26 novembre 2021

DETECTION U14 JOUEURS NES EN 2008

Les joueurs proposés pour la détection du secteur Ouest U14 sont priés de se rendre, munis de leurs équipements de Footballeur, le

Mercredi 15 décembre 2021 à 14h00 **PRECISES,**
Stade Louis Gélis à Alzonne
(Route de la Gare - 11170 Alzonne)



POURQUOI LE PASS SANITAIRE ?

Le Pass sanitaire a été mis en place par le gouvernement et s'applique sur le territoire national depuis le 9 juin 2021. Il permet de vérifier le statut vaccinal, le résultat d'un test négatif ou le certificat de rétablissement d'une personne, lui permettant l'accès à un lieu ou événement. Il est exigé depuis juillet dans les établissements et les rassemblements où le brassage du public est le plus à risque sur le plan sanitaire (décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire).



DANS QUELLES CONDITIONS LE CONTRÔLE EST-IL IMPOSÉ ?

Dès à présent aux personnes majeures, puis à partir du 1^{er} octobre à celles âgées de 12 à 17 ans.

À tou(te)s les pratiquant(e)s dès l'entrée dans un stade ou un gymnase (« Pas de Pass, pas de jeu »), aux encadrants (éducateurs, dirigeants, salariés) à partir du 30 août dès l'entrée dans un stade ou un gymnase, au public (spectateurs, parents) dans des enceintes sportives disposant d'un arrêté d'ouverture au public (AOP) – à la condition que le stade soit clôturé avec un ou plusieurs accès réservé(s) exclusivement à l'accès des spectateurs – et pour l'accès aux buvettes dans le cadre du règlement applicable aux hôtels, cafés, restaurants (HCR).

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant présenté un Pass sanitaire valide (sauf décision contraire des autorités locales).



LE PASS SANITAIRE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Il faut présenter soit :

- un certificat de vaccination avec schéma vaccinal complet (dernière injection + sept jours ou + quatre semaines si vaccin Janssen) ;
- un test RT-PCR ou antigénique ou un autotest négatif de moins de 72h ;
- un certificat de rétablissement de la Covid-19 (test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins onze jours et de moins de six mois) ;
- un certificat de contre-indication à la vaccination.

Le contrôle du Pass sanitaire s'effectue en scannant le QR code présent sur les documents numériques ou papier, avec l'application « TousAntiCovid Verif ».





LISTE DES JOUEURS CONVOQUÉS PAR CLUB

- **G. Fresquel Carbardès** : PAUTOU Corentin – GAUTIER Quentin – LATARGET Benjamin – MORCILLO Clément – DJENADI Amine.
- **FA Carcassonne** : ZINNOUI Ryad – VALERO Ilan – BERMUDES Alexandre – THIERY Alexandre MORIN Tom – LABRIGUI Youssef – BARHOUMI Naël – BEKA Mathis – BEKA Gaïs – GAYZARD Maxime – BEN KACEM Rayan – DURAND Rapahël – FAKIRI BADI Akram.
- **Trèbes FC** : ROCH Dylan – AUBERT Andy – LEMOINE Yanis – HOBBI Mohamed – FERRE Enzogiovanni.
- **ES Arzens** : CANITROT Théo - DEBOVE Valentin – TOBACCO Hugo – CARLES Thomas – VIALET Mathys – FONGHETTI Julien.
- **Trapel Pennautier FC** : SIMON Louis – SOUFYANE Khalis.
- **G. Ouest Audois Lauragais** : RAIZER Jules – BOUDJEDIA Medhi – MEDJAHED Yanis – LAZAAR Souhaile – LOPEZ Tom – SOUFYANE Younes.
- **Limoux FC** : DIAS Raphaël.



Cédric ROQUE
Conseiller Technique Départemental
En Charge du Plan de Performance et Formation

District de l'Aude de Football

E-mail : croque@occitanie.fff.fr

Téléphone : 04.68.47.39.60 | Mobile : 06.49.57.16.46

☞ TOUTE ABSENCE DOIT ETRE SIGNALEE ET JUSTIFIEE AU CT PPF PAR COURRIEL
AVANT LE DEBUT DU RASSEMBLEMENT SOUS PEINE DE SANCTION.

DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

7 Rue Haute – BP 1037 – 11 860 CARCASSONNE CEDEX 9
tél : 04.68.47.39.60 – secretariat@aude.fff.fr – www.aude.fff.fr